



Québec, le 3 octobre 2005

Erratum Communiqué 064 / 2005-09-30

Ce communiqué fait référence à celui qui vous a été expédié le 30 septembre 2005, relatif à la Modification n° 11 à la Liste de médicaments – 15^e édition (octobre 2003) en vigueur le 5 octobre 2005 et Modification législative au programme « Patient d'exception ».

Contrairement à l'information inscrite à l'entête du communiqué, les heures d'ouverture du Centre de support aux pharmaciens sont, tel que mentionné au [communiqué 027 du 9 juin 2005](#) :

Lundi au vendredi, de 8 h à 18 h

En dehors de ces heures d'ouverture, vous avez la possibilité de laisser un message dans notre boîte vocale. Nous vous assurons que tous les appels seront traités dès l'ouverture du Centre.

Source : Direction des services à la clientèle professionnelle